

LA COLLECTE DES DECHETS

La collecte est organisée par la communauté de communes du canton de Condé en Brie



Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes a lieu **une fois par semaine le mercredi** (ramassage matinal : sortir container et sac(s) jaune(s) la veille).

LES SACS JAUNES : pour les plastiques, journaux et emballages

⊙ Ne pas mettre :

Pots de Yaourts,

Barquettes polystyrène,

Sacs en plastique,

Bouteille de produits toxiques.

Cartons et Papiers souillés,

Papiers de bonbons,

Couches culottes,

Papiers peints, papiers cadeau.



Les déchets organiques qui peuvent être compostés (voir ci-dessous) sont autant de volume qui ne seront pas collectés.

Le compostage vous évitera un long parcours qui part de votre bac à poubelles pour aller vers l'incinération ou la décharge.

DECHETS ORGANIQUES QUI PEUVENT ETRE COMPOSTES :

Déchets de Cuisine

Epluchures de fruits et légumes

Restes de repas

Marc de café, thés et infusions

Coquilles d'œuf concassées

Pains rassis

Déchets Verts

Feuilles mortes

Tonte

Fleurs fanées

Déchets de potager

Autres Déchets

Mouchoirs en papier

Serviettes en papier et essuie-tout

Foin, Paille

Sciure de bois non traité

Fumier d'animaux

Le compost obtenu peut être utilisé :

Après :

4 à 6 mois en paillage au pied des arbustes pour les protéger

7 à 9 mois incorporé à la terre (1/3 de compost), il sert de préparation pour le potager à l'automne

10 à 12 mois incorporé à la terre pour les massifs, rempotages et jardinières.

Un souci de collecte ? Se renseigner :

Déchets et Compost Eau/Assainissement

Philippe Del Castillo

03 23 82 51 96

Compost-tri@4cb.fr

Ludovic Lucas

03.23.82.77.07

environnement@4cb.fr

VALOR' AISNE

Syndicat Départemental de Traitement des Déchets

Ménagers de l'Aisne

ZAC du Griffon 80 Rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY

tel. 03 23 23 78 20

fax 03 23 23 08 04

info@valoraisne.fr

<http://www.valoraisne.fr>

Horaires d'accueil 4CB : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Adresse postale : 5, rue de Chaury 02330 Condé en Brie

Téléphone : 03.23.82.08.14

Les verres d'emballage

La Collecte des verres fait l'objet d'une **tournée spécifique**.
Consultez l'agenda pour en connaître les **dates**.

● **Ne pas mettre :**
*Vaisselle, faïence,
Miroir, Vitre,
Tube néon et ampoules.*

Les ampoules et tubes néons

Prochainement, un container sera à disposition dans chaque mairie ainsi qu'à la déchetterie de Condé en Brie, pour vous permettre de recycler les ampoules.

● **Mais attention, toutes les ampoules ne se recyclent pas !**

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DE TRI DIFFUSEES
EN JANVIER 2012**

Les Déchetteries

Les déchetteries sont **ouvertes aux particuliers résidant dans les communes de la Communauté de Communes**. Le **dépôt est gratuit**. Un gardien est présent sur le site pour vous guider et vous conseiller sur le choix de la benne à utiliser en fonction des déchets que vous venez déposer.

*Les encombrants peuvent être déposés tout au long de l'année dans les déchetteries.
Un ramassage spécifique est organisé dans chaque commune (consulter l'agenda).*

Autres déchets acceptés :

*Cartons, Verres, Papiers, Journaux, Revues
Gravats
Bois traités*

*Végétaux (résidus de tonte et de taille de
haie) sans plastique et sans palette.*

*Ferrailles
Batteries, Piles,
Produits toxiques - dangereux - corrosifs,
pots de peinture, produits phytosanitaires,
huile de vidange usagée.*

Nouveaux horaires des déchetteries (mai 2011)

Artonges

	Horaires d'hiver *		Horaires d'été	
Mardi	9h-12h		9h-12h	
Jeudi		14h-17h		13h30-18h30
Samedi**	9h-12h		9h-12h	

Condé-en-Brie

	Horaires d'hiver *		Horaires d'été	
Mardi		14h-17h		13h30-18h30
Mercredi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-18h30
Jeudi	9h-12h		9h-12h	
Vendredi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-18h30
Samedi**		14h-17h		13h30-18h30

Trélou-sur-Marne

	Horaires d'hiver *		Horaires d'été	
Lundi		14h-17h		13h-18h30
Mercredi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-18h30
Vendredi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-18h30
Samedi**	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-18h30

*Les horaires d'été s'étendent du 1^{er} avril au 30 septembre.

**La partie grisée correspond aux périodes d'ouverture réservées aux particuliers.